Questions et réponses sur la guerre en Iran et à Gaza
Israël commet-il un génocide à Gaza?
Israël est-il un projet colonialiste et un État d'apartheid ?
Qu'en est-il de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)?
Pourquoi y a-t-il près de 6 millions de réfugiés palestiniens selon les statistiques officielles ?
Lisez les réponses ici.

Question : Israël commet-il un génocide à Gaza ?

L'Afrique du Sud a demandé à la Cour internationale de justice (CIJ) de qualifier les actions d'Israël à Gaza de « génocide ». Le génocide est un crime majeur du droit international. Il désigne le meurtre, l'extermination ou toute autre forme de destruction intentionnelle de groupes ethniques en raison de leurs caractéristiques ethniques ou sociales, de leur nationalité ou de leurs convictions religieuses. Il est vrai que certains politiciens ultranationalistes israéliens ont demandé à Israël d'exterminer les Palestiniens de Gaza. Mais leurs revendications n'ont rien de commun avec l'action des dirigeants politiques et de l'armée à Gaza.

Israël se préoccupe de la sécurité de sa propre population et non pas – comme c'est crucial dans le cas d'un génocide – de l'intention d'exterminer tout ou partie des Palestiniens. Au contraire, Israël a déclaré clairement et à plusieurs reprises que son seul objectif était d'éliminer les organisations terroristes du Hamas et du Jihad islamique palestinien (PIJ) à Gaza et de libérer les otages du 7 octobre détenus par ces organisations. En conséquence, ce sont les membres du Hamas et du Jihad islamique ainsi que leur infrastructure militaire qui sont visés par Tsahal et non la population civile palestinienne de Gaza. Au contraire, Tsahal avertit les civils de Gaza par différents canaux avant d'attaquer une cible.

A écouter sur le thème du génocide, SRF Echo der Zeit du 4.11.2023, interview d'Oliver Diggelmann, professeur de droit international à l'Université de Zurich, à partir de min. 3:30.

Question : Israël viole-t-il le droit international à Gaza ?

Le droit international humanitaire, dont font partie les Conventions de Genève, régit notamment la protection des populations civiles en cas de guerre. Les attaques contre la population civile, telles qu'elles étaient pratiquées pendant la Seconde Guerre mondiale, sont donc strictement interdites. Les biens civils tels que les hôpitaux, les maisons ou les écoles ne peuvent pas être attaqués. Il est également interdit d'utiliser des civils comme boucliers pour des objectifs militaires ou de diriger les mouvements de la population civile de manière à protéger les objectifs militaires des attaques ou à couvrir des actes de guerre. Ainsi, si un belligérant comme le Hamas utilise un hôpital comme dépôt d'armes ou si des roquettes sont tirées depuis un immeuble d'habitation, il ne s'agit plus d'un bien civil, même si des civils se trouvent encore dans le bâtiment.

Le droit international humanitaire reconnaît en outre, aussi tragiquement que cela soit, les victimes civiles comme des dommages collatéraux d'un conflit armé. Les dommages collatéraux ne sont pas considérés comme des crimes de guerre, à condition que les attaques soient proportionnées.

A Gaza, la guerre menée par Israël contre les organisations terroristes du Hamas et du Jihad islamique palestinien fait certes des milliers de victimes parmi la population civile. Mais contrairement à la Seconde Guerre mondiale, ces civils ne sont pas la cible des attaques. Au sein de Tsahal, l'armée israélienne, chaque attaque de roquettes contre des cibles du Hamas doit être examinée en amont par des juristes afin de déterminer si les victimes civiles attendues justifient ou non l'attaque.

En outre, conformément aux Conventions de Genève, Israël avertit la population civile de Gaza, par des messages et des appels sur les téléphones portables, ainsi que par le largage de tracts, de l'imminence d'une attaque sur une zone ou une route spécifique. Ces avertissements incluent également la communication à la population de voies spéciales (couloirs) par lesquelles elle peut se mettre à l'abri.

Question : L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNWRA) est-il nécessaire ?

Comme l'a déclaré le ministre suisse des Affaires étrangères, le conseiller fédéral Ignazio Cassis, en 2018, l'UNRWA n'est pas la solution, mais une partie du problème entre les Palestiniens et Israël. Cassis n'est pas le seul à le critiquer depuis de nombreuses années, l'organisation non gouvernementale UN Watch le fait également. Mais ce n'est que maintenant, après que le New York Times et le Wall Street Journal ont rendu public l'implication directe de collaborateurs de l'UNWRA dans le massacre du 7 octobre, en se référant à un dossier des services secrets israéliens, que les flux financiers sont stoppés.

UN Watch a également documenté dans son rapport UNRWA'S TERRORGRAM comment de nombreux membres du personnel de l'UNWRA ont célébré la terreur du 7 octobre.

L'UNWRA doit et peut être dissoute à moyen terme. Il n'y a aucune raison pour que les réfugiés palestiniens ne soient pas pris en charge par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) comme tous les autres réfugiés dans le monde. Depuis sa création en 1950, le HCR a aidé des millions de réfugiés à se construire une nouvelle vie.

En revanche, l'UNRWA maintient le problème des soi-disant réfugiés palestiniens et augmente artificiellement le nombre de réfugiés. Depuis 1948, ce nombre est passé de 750 000 à près de 6 millions. Et ce uniquement parce que, contrairement aux autres groupes de réfugiés, les Palestiniens transmettent leur statut de réfugié à la génération suivante, quelle que soit leur situation réelle.

Ce que l'UNWRA fait dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide humanitaire, ainsi que dans tous les autres domaines, peut tout aussi bien être réalisé par des institutions gouvernementales ou internationales. C'est dans le domaine de l'éducation que l'on voit à quel point l'organisation est politiquement infiltrée. Dans ses quelque 700 écoles, elle inculque aux enfants et aux jeunes la haine d'Israël et des Juifs (voir par exemple ici ou ici).

Question : Israël est-il un projet colonialiste des Juifs européens ?

Non, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le colonialisme désigne l'extension du pouvoir de domination des pays européens sur des territoires extra-européens dans le but premier de les exploiter économiquement. Or, les Juifs européens qui ont colonisé la Palestine historique étaient des réfugiés, pas des colons. Ils ne représentaient pas non plus les intérêts de leur pays d'origine. Les premiers sionistes sont arrivés dans la Palestine historique dès 1882. A cette époque, les juifs représentaient la majorité de la population de Jérusalem. En 1914, entre 90'000 et 100'000 juifs vivaient dans la région.

Deuxièmement, les juifs ont toujours été présents dans la région. Ainsi, le début de l'histoire juive dans cette région peut être daté d'environ 1300 avant J.-C., alors que la langue et la culture arabes ne se sont répandues de la péninsule arabique à la Palestine byzantine, alors chrétienne, qu'au 7e siècle après J.-C., avec l'émergence de l'islam. Cela signifie que les Juifs qui ont immigré aux 19e et 20e siècles dans la Palestine de l'époque, où leurs ancêtres avaient vécu, n'étaient pas des colonialistes mais des rapatriés, pour cette raison également.

Troisièmement, au moins la moitié de la population juive de l'Israël actuel est constituée de juifs dits « mizrachim ». Ils ne sont pas européens, mais leurs familles ont été expulsées de pays arabes avant et immédiatement après la création d'Israël. La journaliste Lyn Julius, cofondatrice de Harif, une association de Juifs du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en Grande-Bretagne, a décrit cela en détail dans son livre « Uprooted ».

On oublie souvent que la plupart des Arabes palestiniens sont les descendants d'immigrants venus d'autres pays après 1882. C'est ce que montre notamment le rapport Land Ownership in Palestine, 1880-1948, selon lequel une grande vague d'immigration a eu lieu entre les deux guerres mondiales, notamment parce que la population juive avait réussi à exploiter des zones désertiques et marécageuses dans des terres peu peuplées, fournissant ainsi du travail. La première colonie agricole juive a été fondée en 1878 à Petach-Tikwa (Porte de l'espoir).

Question : Israël est-il un État d'apartheid ?

L'apartheid est défini par le droit pénal international, y compris la Convention anti-apartheid de 1974 (article 2) et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 (article 7, paragraphe 2 j), comme un crime contre l'humanité qui se compose de trois éléments :
1. l'intention d'un groupe ethnique de dominer un autre ;
2. l'oppression systématique du groupe dominant sur le groupe marginalisé et
3. les violations particulièrement graves sous la forme de traitements inhumains

Aucun de ces éléments ne s'applique à Israël. Israël est une démocratie. Tous les Israéliens ont les mêmes droits, indépendamment de leur origine, de leur ethnie, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. (Cela contraste avec les droits dont disposent les habitants de Gaza et des pays voisins, où, par exemple, l'homosexualité n'est pas tolérée et où les droits des femmes sont fortement limités). Israël est un État de droit avec une séparation des pouvoirs qui fonctionne. La liberté d'expression et la liberté de la presse sont respectées.

Plus d'un cinquième des Israéliens sont arabes. Les Arabes israéliens sont représentés à la Knesset, le parlement israélien. Le premier parti arabe, la Liste arabe unifiée (Ra'am), est entré au gouvernement en 2021, avec une politique islamiste et antisioniste.

Depuis 2022, Khaled Kabub, le premier Israélien arabe musulman à siéger à la Cour suprême, ainsi que d'autres Israéliens arabes chrétiens. De 2017 à 2023, Esther Hayut, la troisième femme, a présidé la Cour suprême. La Cour suprême, comme les institutions judiciaires des autres démocraties, protège l'État de droit et les droits individuels. Cependant, comme Israël ne dispose pas d'une constitution écrite ou d'une loi fondamentale, le système judiciaire israélien joue un rôle particulièrement important. La Cour Suprême critique régulièrement la politique israélienne à travers ses jugements. Au début de l'année 2024, elle a annulé l'élément clé de la réforme du système judiciaire, qui menaçait d'affaiblir la séparation des pouvoirs, le Premier ministre Benjamin Netanyahu et ses alliés de la droite nationale et religieuse. Auparavant, les Israéliens étaient descendus dans la rue par centaines de milliers pendant des mois pour protester contre cette réforme.

Les Arabes israéliens sont également bien intégrés dans de nombreux secteurs de la société. Par exemple dans le domaine de la médecine. Selon les données du

ministère de la Santé pour l'année 2020, les Arabes israéliens représentaient 46 pour cent des médecins nouvellement formés, et même 50 pour cent des infirmiers (en 2000, ils n'étaient que 9 pour cent). Plus de la moitié des dentistes (53 pour cent) et même 57 pour cent des pharmaciens sont des Arabes israéliens.

La situation à Gaza et en Cisjordanie n'a rien à voir non plus avec l'apartheid :

En 2005, Israël s'est complètement retiré de Gaza. Cependant, depuis la prise de pouvoir du Hamas en 2007, Israël est constamment confronté à des attentats et des attaques de roquettes en provenance de Gaza. Pour des raisons de sécurité, Israël a fermé sa frontière avec Gaza, comme l'a fait l'Egypte.

Il y a deux ans, Israël a commencé à assouplir le blocus et a autorisé de plus en plus de Palestiniens à travailler en Israël. Ils étaient finalement plus de 18 000 à traverser la frontière chaque jour pour aller travailler. Une erreur, comme nous le savons aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux venaient pour espionner leurs employeurs et la situation sur place. L'horrible massacre du 7 octobre a été planifié de longue date.

En Cisjordanie, c'est l'Autorité palestinienne dirigée par Mahmoud Abbas du Fatah qui gouverne depuis 2006 – et non le gouvernement israélien.

Cependant, la politique de colonisation d'Israël en Cisjordanie est critiquée à juste titre comme étant illégale, tant en Israël qu'à l'étranger. En effet, cette politique rend de plus en plus difficile une solution à deux États, telle qu'elle a été décidée par l'ONU en 1947. Mais celle-ci n'a rien à voir non plus avec l'apartheid.

Question : Combien de Palestiniens sont en fuite ?

La grande majorité des Palestiniens ne sont pas des réfugiés, même si 5,9 millions de réfugiés palestiniens sont aujourd'hui enregistrés auprès de l'UNRWA. En effet, dans le cas des Palestiniens, les descendants des réfugiés de 1948 sont également considérés comme des réfugiés, ce qui en fait le seul groupe de réfugiés au monde. Cela signifie que, contrairement à la Convention de Genève sur les réfugiés, les Palestiniens sont (les seuls) à hériter de leur statut de réfugié. En 1948, environ 750 000 Arabes ont fui la région, l'ont quittée ou ont vendu leurs terres. Cela s'est

produit dans le cadre de la guerre d’indépendance israélienne, au cours de laquelle les armées syrienne, jordanienne, égyptienne, libanaise et irakienne ont cherché à détruire l’État israélien nouvellement créé.

Sur ces 750 000 Arabes, 50 000 à 70 000 sont aujourd’hui en vie, selon les estimations. Ils sont de véritables réfugiés au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés. Mais leurs descendants, c’est-à-dire les 5,8 millions de Palestiniens restants qui revendiquent ce statut, ne le sont pas.

Télécharger les questions et réponses sur Israël, Gaza et les Palestiniens au format PDF